



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 27 juin 2024

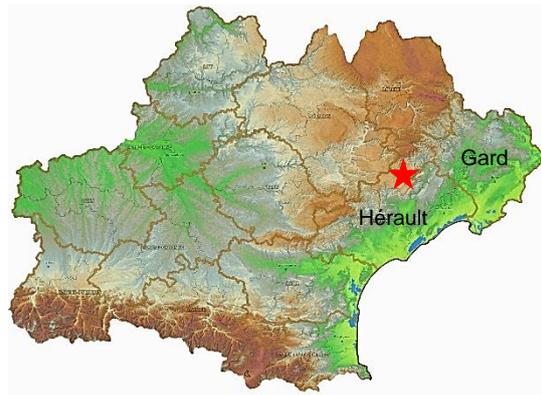
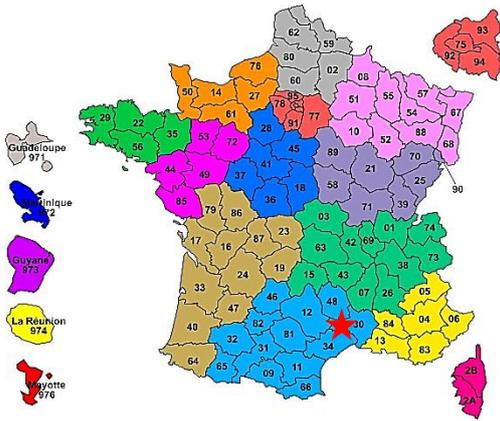
Renouvellement du label Grand Site de France du cirque de Navacelles
(départements du Gard et de l'Hérault)

Rapport IGEDD n°015608-1

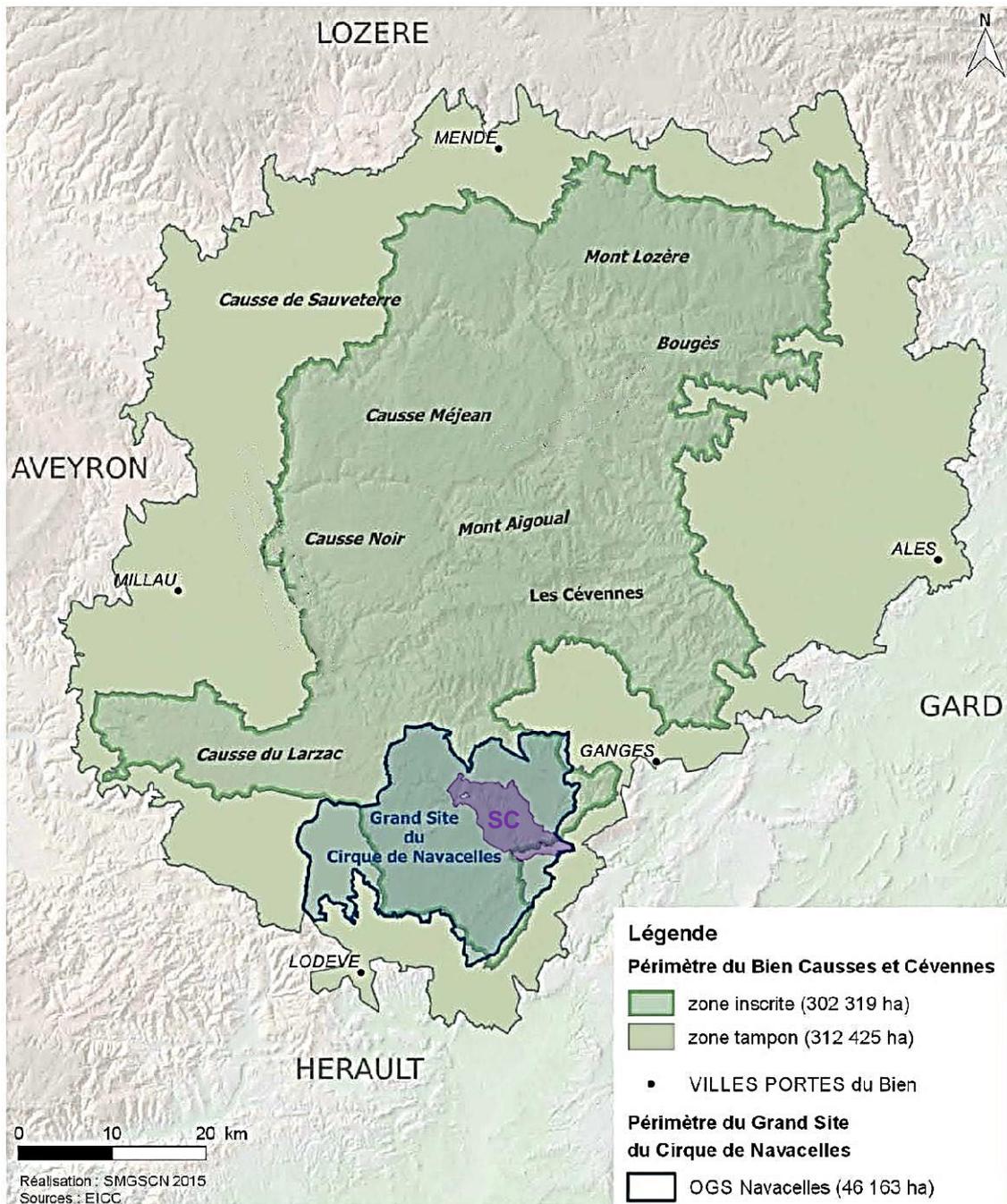
établi par

Odile SCHWERER

Inspectrice générale



Localisation cirque de Navacelles (étoile rouge). Région Occitanie (en bleu clair à gauche, avec son relief à droite) / Départements du Gard (30) et de l'Hérault (34)



Périmètre du Bien UNESCO « Causse et Cévennes » et périmètre du Grand Site de Navacelles autour du site classé (en violet) - Dossier de candidature label Grand Site de France - mai 2016).

Le cirque de Navacelles est attributaire du label Grand Site de France (GSF) depuis 2016, sur un périmètre de 46 163 ha correspondant à presque neuf fois la surface du site classé en 2018 « *du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis, et de leurs abords* », qui couvre 5 257 ha. La délimitation du GSF a permis d'intégrer les trois causses qui entourent le site classé, à savoir le causse du Larzac méridional (dans l'Hérault), et les causses de Blandas et de Campestre (dans le Gard). Par ailleurs, le territoire du Grand Site correspond (à quelques détails près) aux limites sud-sud-est du bien « [...] *Causses et [...] Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen* », inscrit sur la liste du patrimoine mondial ¹. La demande de renouvellement de label couvre un périmètre inchangé depuis 2016.

Le renouvellement du label suppose que les conditions qui ont permis son attribution soient toujours réunies ². Votre commission doit se prononcer aujourd'hui sur ce renouvellement, ainsi que sur son deuxième programme d'actions pour la période 2024-2032.

1. Le cirque de Navacelles et les gorges de la Vis : un ensemble indissociable des Causses

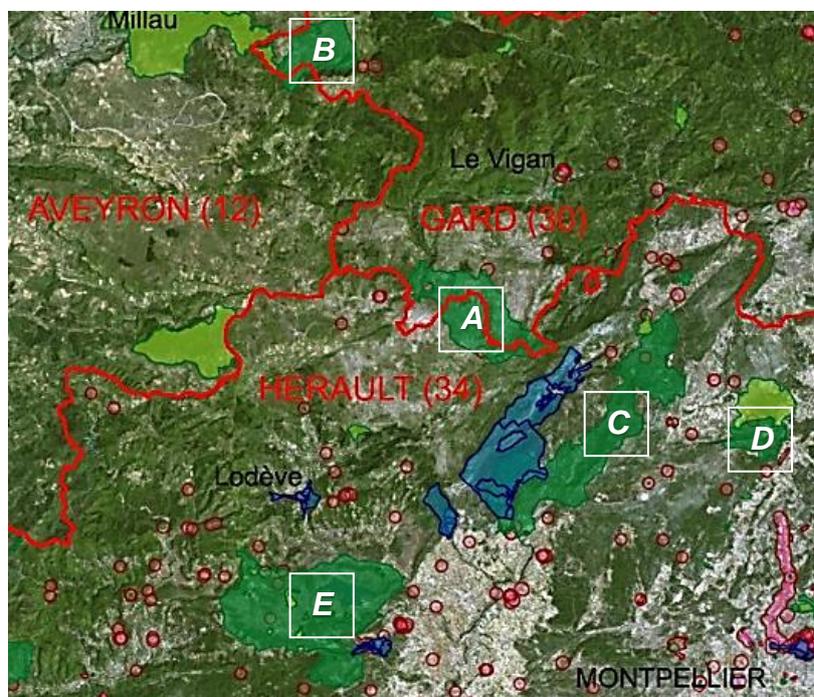
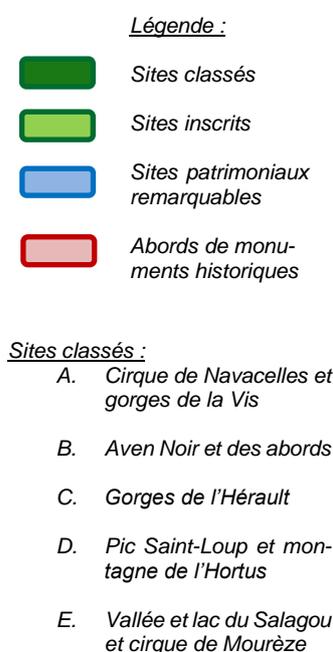
Le cirque de Navacelles et les gorges de la Vis (repère A sur la carte) s'inscrivent en creux dans les paysages des Causses méridionaux, vaste ensemble de plateaux calcaires constituant une entité biogéographique, climatique et culturelle. Les deux composantes sont indissociables.

Le contraste entre ces deux entités géographiques, gorges et causses, révèle la force des phénomènes géologiques qui ont opéré ici. Le cirque de Navacelles, au cœur de site, phénomène hydrogéologique unique en Europe, impressionne par ses deux kilomètres de diamètre et ses 300 mètres de profondeur.

Qualifier ce site de sauvage et désertique serait faire fi de tous les artefacts qui jalonnent ces territoires et témoignent de leur anthropisation depuis le néolithique, les hommes en ayant façonné les paysages par leurs activités agricoles, d'élevage notamment.

Les grands ensembles patrimoniaux qui entourent le site du « *cirque de Navacelles et les gorges de la Vis* » sont principalement les sites classés des gorges de l'Hérault (C) à l'est et celui du Salagou et du cirque de Mourèze (E) au sud, ainsi que plusieurs sites patrimoniaux remarquables en chapelet (Saint-Jean-de-Buèges, Pégairolles-de-Buèges, Saint-Guilhem-le-Désert et Arboras, en bleu sur la carte).

Ce territoire emblématique se trouve à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault, les plus à l'est de la région Occitanie, les gorges en matérialisent la limite administrative.



¹ Au titre des « *paysages culturels évolutifs et vivants de l'agro-pastoralisme méditerranéen* », par décision 35 COM 8B.39 adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 35^e session en 2011

² Art. L.341-15-1 du code de l'environnement issu de la loi de 2010 portant engagement national pour l'environnement : « Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable [...] Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label. »

1.1. Une protection progressive, couvrant finalement un ensemble cohérent

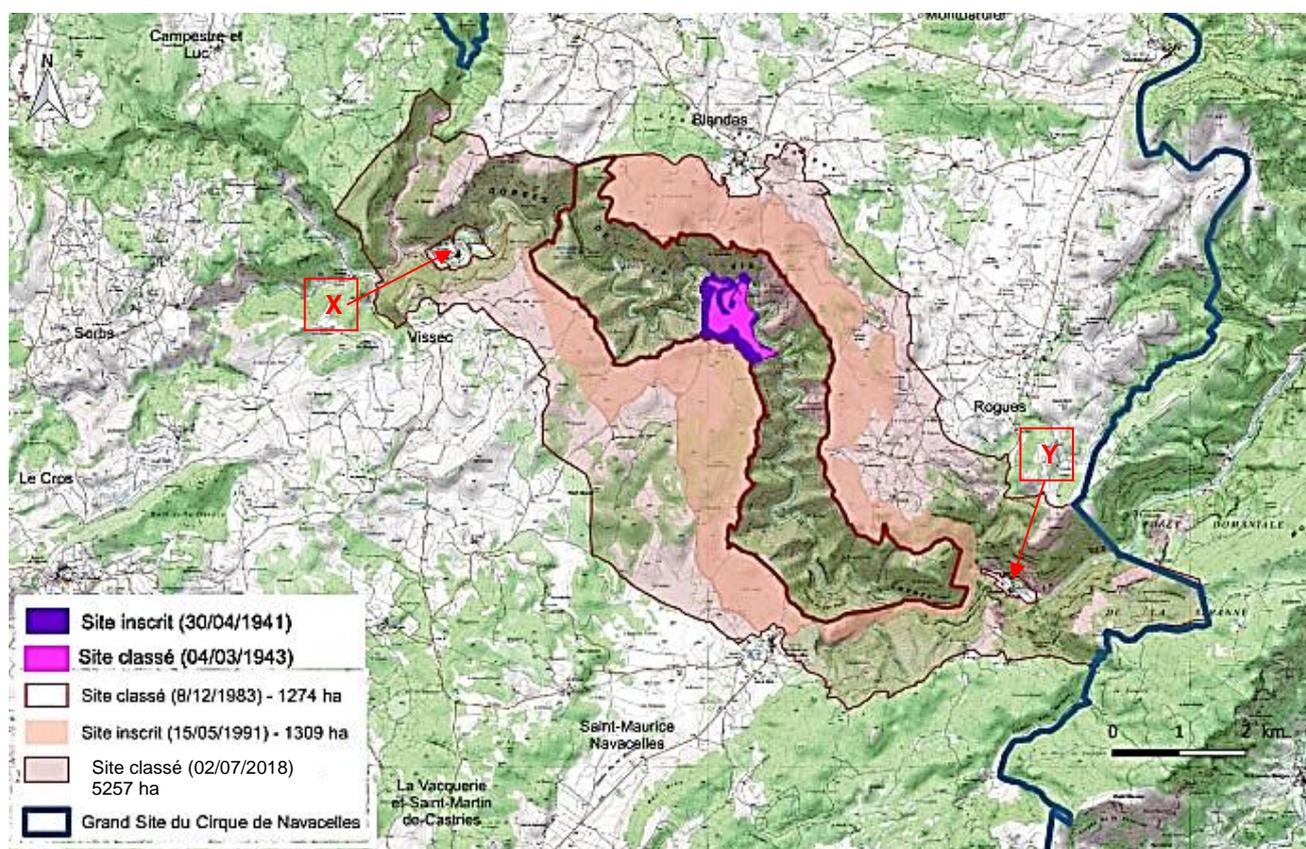
L'intérêt et la vulnérabilité du cirque de Navacelles ont été reconnus dès les années 1930, comme plusieurs autres sites du département de l'Hérault³, dont les gorges éponymes, le cirque de Mourèze et bien d'autres. Ces démarches, appuyées par le Touring club de France, aboutissent dans les années 1940 pour Navacelles à une inscription au titre de la loi de 1930⁴, et un classement sur un périmètre très réduit⁵. Les cinq critères prévus par la loi sont alors invoqués comme il est d'usage à l'époque.

Dans les années 1980, la volonté d'une reconnaissance par la Nation, à la hauteur et à l'échelle du site, se concrétise par un classement⁶ des gorges de la Vis et du cirque de Navacelles. Les abords, incluant une étroite bordure du plateau coté Causse du Larzac, faisant l'objet d'une inscription plus tardive⁷.

Lors de l'examen de l'Opération Grand Site (OGS) en 2012, la validation du programme d'actions avait été assortie « d'une demande impérative de renforcement de la protection du site classé par l'extension du classement, avec un périmètre allant jusqu'au revers visible des reliefs »⁸.

C'est sur la base du critère pittoresque qu'a été classé en 2018 un ensemble plus vaste, qui intègre le site inscrit et s'appuie sur les reliefs précités⁹.

Quelques autres sites sont présents dans le périmètre proposé à la labellisation. Plusieurs monuments historiques générant des abords¹⁰, sont également présents et ont justifié en particulier l'exclusion du classement du centre bourg de Vissec (repère X sur la carte ci-dessous) et du hameau de Madières à Rogues (repère Y sur la carte).



Extension du classement du cirque de Navacelles en trois étapes : années 1940 (aplat violet et mauve), années 1980 et 1990 (trait fort rouge et aplat orangé) et 2016 (trait rouge léger et aplat rouge léger) - fond de plan joint au projet de classement de 2016 - rajout OS - mai 2024

3 Cf procès-verbal de la réunion de la commission départementale des sites et monuments naturels du 28 mai 1932.

4 Site inscrit par arrêté du 30 avril 1941 des abords du cirque de Navacelles.

5 Site classé par arrêté du 4 mars 1943 du cirque de Navacelles et du rocher dénudé supportant au centre du cirque, le hameau de Navacelles.

6 Décret du 8 décembre 1983 portant classement parmi les sites pittoresques du site du cirque de Navacelles et des Gorges de la Vis sur les communes de Blandas, Vissec et Rogues (Gard) et St Maurice de Navacelles (Hérault).

7 Site inscrit par arrêté du 15 mai 1991 des abords du cirque de Navacelles.

8 Cf procès-verbal de la CSSPP du 23 février 2012.

9 Décret du 2 juillet 2018 portant classement parmi les sites des départements du Gard et de l'Hérault, du site du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis, et de leurs abords sur les communes de Blandas, Vissec et Rogues (Gard), et Saint-Maurice-Navacelles (Hérault).

10 Grotte des Baumelles à Blandas (MH 14/12/2016), ruines du château et demeure seigneuriale à Vissec (MH 02/02/2009) et château de Madières à Rogues (MHI 08/04/0986).

1.2. Une fréquentation à maîtriser pour la bonne conservation du site

Le cirque de Navacelles constitue un élément très attractif pour le tourisme en Occitanie. La beauté puissante des paysages, leur valeur géologique, mais aussi l'intérêt archéologique et culturel, attirent de nombreux visiteurs, ainsi que des amateurs de sport de pleine nature.

La fréquentation était estimée en moyenne à environ 250 000 visiteurs par an, pour l'ensemble du Grand Site de France, d'après deux études réalisées, l'une en 2007 l'autre en 2017. La mise en place d'un observatoire de la fréquentation, et de protocoles de comptage, permettent de faire ressortir chaque année les grandes tendances de la fréquentation. Ainsi des stratégies en matière de stationnement et de fonctionnement des navettes peuvent-elles être judicieusement mises en place.

2. Un projet initié et porté par une structure forte appuyée par plusieurs conventions

2.1. Une structure qui a rapidement évolué

Depuis le lancement en 1989 d'une OGS, l'association intercommunale pour la préservation et la mise en valeur du Grand Site de Navacelles en a assuré le portage dès 1995, jusqu'à la création le 17 décembre 2006 d'un syndicat mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles.

Dès l'origine, cette démarche a été portée par les deux départements, le Gard et l'Hérault, les dix-neuf communes concernées ¹¹, dont sept partiellement, et les deux communautés de communes du « *Lodévois et Larzac* », dans l'Hérault, et du « *Pays Viganais* », dans le Gard, chacune concernée partiellement (environ pour moitié) par le Grand Site.

2.2. Plusieurs conventions renforcent l'action du syndicat mixte

Le syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles (SMGSCN) est l'un des opérateurs ¹² locaux du bien UNESCO « *Causses et Cévennes* ». Une convention du 19 décembre 2014 a réuni trois d'entre eux ¹³ autour de l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes ¹⁴, pour conduire des actions de conservation et de mise en valeur de leur héritage commun : l'agropastoralisme méditerranéen, autour du paysage et de la culture.

Une autre convention importante signée en 2008 et renouvelée depuis, avec le centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE) ¹⁵ des Causses méridionaux, vient compléter plusieurs actions conduites, depuis 2009, notamment auprès des habitants afin qu'ils adhèrent au projet.

Une troisième convention tripartite est passée avec les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Gard et de l'Hérault pour l'accompagnement des actions sur l'architecture et le paysage et l'application d'une charte paysagère et architecturale (CPA) élaborée en 2014. La convention est renouvelée régulièrement.

Plus récemment, en 2023, des conventions avec la communauté de communes « *Lodévois et Larzac* » (CCLL) et EDF ont permis d'étendre le contrat d'un agent polyvalent chargé des missions d'entretien en cœur de site.

2.3. Un périmètre maintenu jusqu'à la prochaine demande de labellisation

Lors de sa demande de labellisation GSF en 2016, le syndicat mixte pour le Grand Site de Navacelles avait proposé un périmètre qui prenait en compte l'élargissement du site classé également présenté en 2016, mais dont la logique de délimitation n'était pas évidente.

En effet, la délimitation actuelle du Grand Site, ne s'appuie ni sur celle de la pointe sud du bien UNESCO, ni sur les limites naturelles des plateaux des causses que constituent les rivières, mais en grande partie sur les limites des sites Natura 2000 ¹⁶. L'inspecteur général Jean-Marc Boyer avait souligné « *cette*

¹¹ Dans le Gard : Vissec, Campestre-et-Luc, Blandas, Rogues et, partiellement, Montdardier. Dans l'Hérault : Les Rives, Sorbs, Le Cros, Le Caylar, Saint-Félix-de-l'Hérault, Saint-Michel-la-Vacquerie, Saint-Martin-de-Castrie et Saint-Maurice-Navacelles, et partiellement, Pégairolles-de-l'Escalette, Lauroux, Soubès, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Privat et Saint-Pierre-de-la-Fage.

¹² Le parc national des Cévennes (PNC) ; le parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) ; le syndicat mixte des gorges du Tarn de la Jonte et des Causses ; la communauté de communes Vallée de l'Hérault, gestionnaire du Grand Site de France "Saint-Guillhem-le-Désert" ; le syndicat mixte du Grand Site de Navacelles.

¹³ L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes ; le syndicat mixte des gorges du Tarn de la Jonte et des Causses ; la communauté de communes Vallée de l'Hérault, gestionnaire du Grand Site de France "Saint-Guillhem-le-Désert" ; le syndicat mixte du Grand Site de Navacelles.

¹⁴ L'Entente est la structure porteuse de l'inscription au patrimoine mondial par l'UNESCO.

¹⁵ Un CPIE est une association labellisée qui agit dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable : la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement et l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

¹⁶ Le périmètre du Grand Site de France est entièrement couvert par six zones Natura 2000 : deux zones de protection spéciale Directive Oiseaux (ZPS Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles et ZPS Causse du Larzac) et quatre zones spéciales de conservation Directive

déconnexion de la réalité de ce paysage de plateau » en suggérant alors à votre commission qu'une proposition de délimitation plus naturelle soit faite lors de la demande de renouvellement du label ¹⁷. Ainsi lors de la labellisation en 2016, vous avez recommandé qu' « à l'occasion de la demande de renouvellement du label, le périmètre devra être conforté au regard des enjeux paysagers du territoire » ¹⁸.

Aucune proposition de délimitation n'a été faite à ce stade, compte tenu de la complexité due à la réalité des limites administratives notamment. La révision du périmètre est reportée à la prochaine demande de renouvellement, une action spécifique (action 39) y étant consacrée dans le plan d'actions.

Votre rapporteure propose de valider le maintien du périmètre en l'état à ce stade, considérant que la triple approche paysagère, géographique et administrative devra indéniablement aboutir à une proposition plus cohérente, dans le prochain programme.

3. Un programme d'actions, déjà très fructueux et bien « huilé » anticipant les actions par des études préalables

3.1. Bilan des actions déjà menées

La requalification du belvédère de Blandas et l'aménagement de sa maison de site ont été les opérations les plus visibles concrétisées depuis l'origine du Grand Site, inscrites au plan d'actions 2008-2015 validé par votre commission le 23 février 2012. Le vocabulaire architectural utilisé pour ces aménagements est résolument contemporain, tant par ses formes que les matériaux utilisés.

Plusieurs documents de référence ont également été élaborés pour garantir que les nombreuses actions mises en place s'inscrivent en cohérence avec le projet d'ensemble : un schéma d'orientations pour l'aménagement et la valorisation du hameau de Navacelles ; une charte paysagère et architecturale ; un plan de circulation et de stationnement ; un schéma de gestion des activités de pleine nature ; et un schéma d'interprétation du patrimoine.

L'ensemble de ces réalisations a conduit à l'attribution du label, pour la période 2016-2022, avec un plan d'actions organisé autour de quatre axes stratégiques.

L'axe 1 portant sur « *la gestion du cœur du Grand Site* » a permis de traiter l'extension du site classé, la valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles, le schéma d'eau potable du hameau, les liaisons, par les navettes estivales, avec les belvédères de la baume-Auriol (au sud) et de Blandas (au nord) et aussi le parking de délestage.

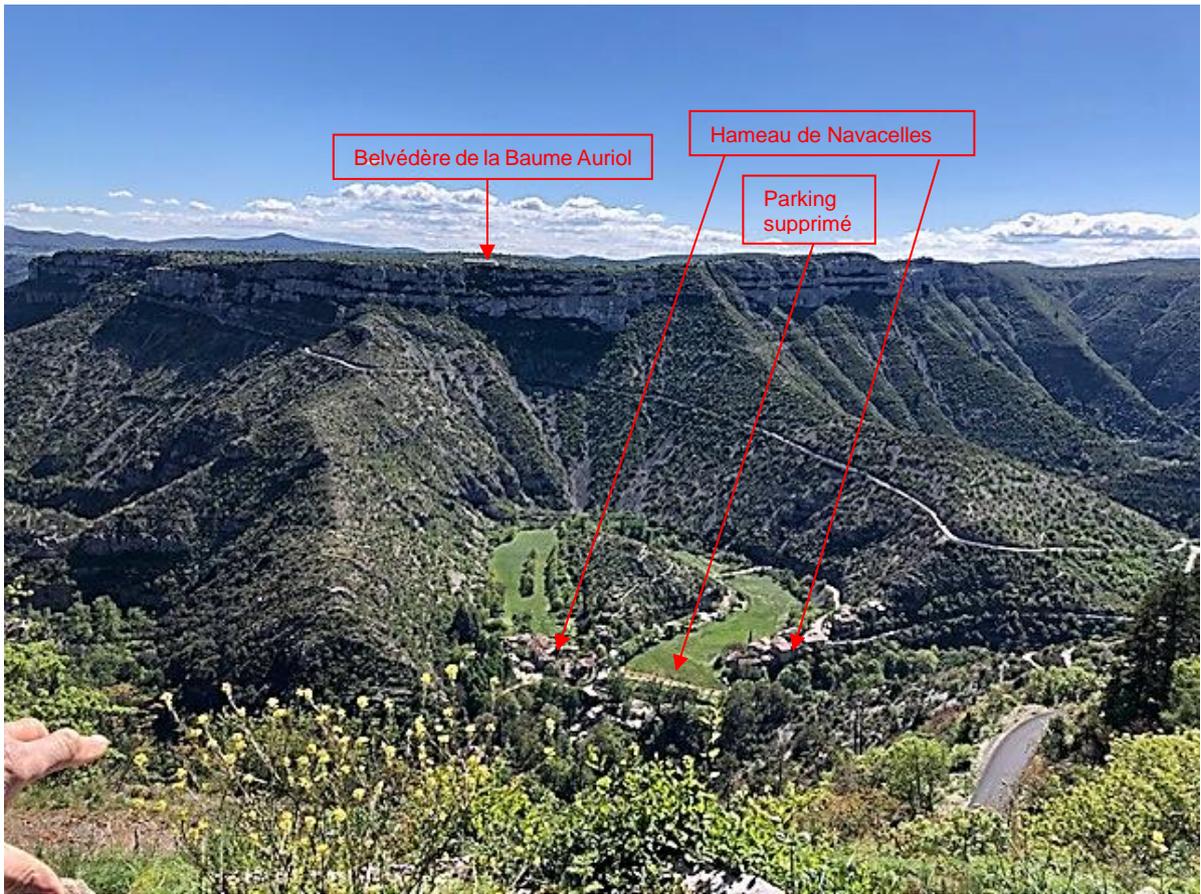
L'axe 2 portant sur « *un grand paysage de haute qualité* » a conduit à la mise en application de la charte architecturale et paysagère (qu'il reste à intégrer dans les documents de planification du territoire), la mise en place d'une signalétique et le maintien des milieux ouverts en relation avec le site classé et les perspectives du grand site.

L'axe 3 « *Le grand site catalyseur pour les ressources locales* » comportait plusieurs volets : agriculture, interprétation, activités de pleine nature, et enfin communication. Le dispositif des écovo-lontaires opérant sur les mois de juillet et août, contribue fortement à la réussite de ces actions.

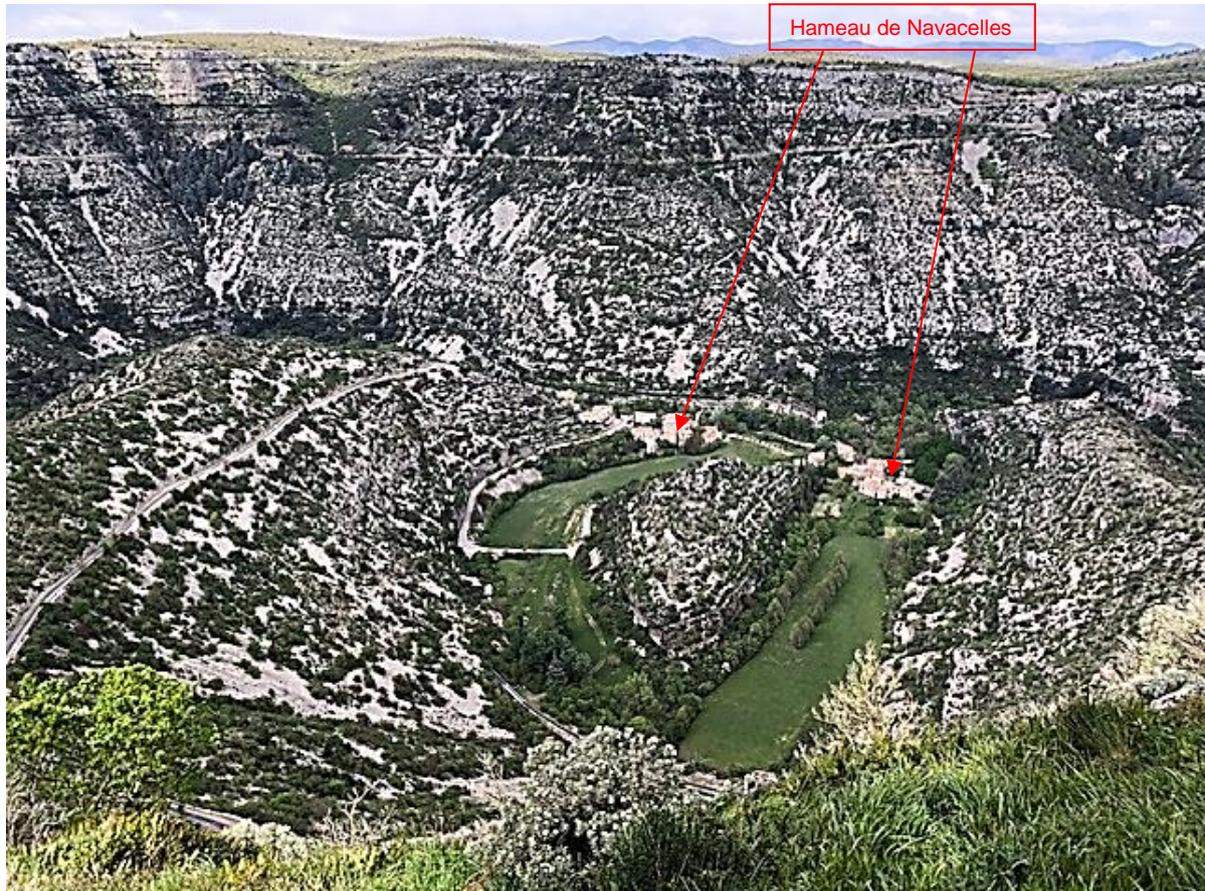
L'axe 4 situait le Grand Site comme opérateur du bien « *Causse et Cévennes* » intégrant aussi le suivi et l'évaluation de la démarche. A noter que le Grand Site représente 15 % de la superficie du bien UNESCO (zone tampon comprise). Outre la convention avec l'Entente citée plus haut, plusieurs actions ont consisté à mettre en place des observatoires, l'un photographique, l'autre de la fréquentation et le dernier économique et touristique. Des modules scénographiques permettant de comprendre le territoire, ont été installés dans la maison de site du belvédère de Blandas.

Votre rapporteure a pu évaluer l'effectivité de la mise en œuvre de ce plan d'actions lors de la visite d'inspection. Les photographies comparant l'état initial et l'état actuel après travaux, qui figurent au dossier, révèlent la qualité des aménagements réalisés. La requalification des espaces publics du hameau de Navacelles, confiée à *l'Atelier Sites* et achevée en 2022, est le projet phare de cette période. Ayant nécessité plus de 3 millions d'euros, il démontre la capacité du syndicat mixte à fédérer les différents acteurs et à lever les fonds nécessaires à son action.

Habitat (ZSC Causse de Campestre-et-Luc, ZSC Causse de Blandas, ZSC Gorges de la Vis et de la Virenque et ZSC Causse du Larzac). Il couvre aussi quatre espaces naturels sensibles (ENS).
¹⁷ Rapport CGEDD n°010882-01.
¹⁸ Cf procès verbal de la CSSPP du 16 décembre 2016.



Le cirque de Navacelles vu depuis l'un des belvédères de Blandas (Gard) - photo OS avril 2024



Le cirque de Navacelles vu depuis le belvédère de la Baume Auriol (Hérault) - photo OS avril 2024

En revanche, la recommandation de votre commission émise lors du renouvellement du label en 2016 que « *la propriété du méandre devra être gérée de manière à garantir durablement sa maîtrise et sa mise en valeur* »¹⁹, n'a pas été suivie d'effet, mais tous les propriétaires des terrains se sont engagés à pérenniser leur vocation agricole.

Le bilan chiffré de 2017-2022 cumule une dépense de près de 4 millions d'euros, montre qu'une dizaine d'actions a été ajoutée à la quarantaine d'actions annoncées, et que trois ont été annulées ou reportées. Sur les quarante-six actions réalisées, vingt actions ponctuelles l'ont été en totalité, huit en partie, les dix-huit autres actions, continues, se poursuivant sur le long cours.

3.2. Un nouveau plan de gestion

Le plan de gestion 2024-2032 s'articule autour de trois nouvelles ambitions et dix objectifs (voir détail en annexe 1) :

1. préserver, (a)ménager et accueillir dans le respect des paysages et de l'esprit des lieux, en favorisant un accueil apaisé en cœur de site, en poursuivant la diversification des modes d'accès au cœur du site, en diffusant les flux sur le territoire et au-delà, en favorisant le tourisme sur les ailes de saison, et en développant la connaissance des pratiques de visite ;
2. œuvrer à la qualité des paysages et des caractéristiques emblématiques du Grand Site de France, en affirmant le rôle de l'agropastoralisme et du patrimoine sur le Grand Site de France, en valorisant l'identité rurale caractéristique du Grand Site de France, et en protégeant les espaces naturels et en prévenant les risques ;
3. partager les valeurs du Grand Site de France et consolider le projet de territoire, en améliorant la connaissance du label Grand Site de France et son appropriation, en impliquant le territoire et ses habitants et en consolidant la gouvernance et les moyens.

Les quarante actions identifiées révèlent l'ambition du projet et illustrent la diversité des objectifs retenus, ainsi que la globalité des enjeux pris en considération. La priorisation des actions fait ressortir quatre opérations d'investissement pour de nouveaux aménagements à la Baume Auriol, aux belvédères de Blandas, à la ferme de la Prunarède et sur les sentiers multi-activités en cœur de site (voir actions 1, 2, 4 et 8). Très visibles, elles ont été spatialisées sur la carte figurant en annexe 1. Par ailleurs chaque action fait l'objet d'une fiche-action détaillée destinée au suivi interne, dont quelques exemples sont présentés dans le dossier de candidature. Elles comportent des indicateurs repris dans le tableau de synthèse figurant en annexe 1.

L'effort financier annoncé, de plus de 3 millions d'euros pour l'investissement, pour les huit ans à venir, sera partagé entre différents partenaires.

3.3. Focus sur certaines actions, recommandations et points de vigilance

Votre rapporteure souscrit aux orientations ainsi définies, qui contribueront à renforcer la solidité du label attribué. Elle constate que la dimension socio-économique est bien prise en compte, notamment avec la place accordée aux acteurs locaux et à l'agropastoralisme contribuant à façonner les paysages. A cet effet les pratiques actuelles doivent être encouragées pour garantir le maintien de l'ouverture de ces derniers.

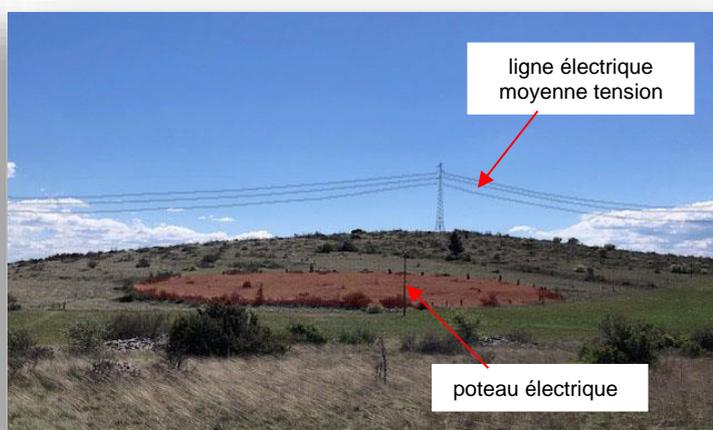
Elle salue toutes les actions qui tendent à faire de l'approche paysagère du territoire le fil conducteur de l'orientation de son devenir, et souligne le bon équilibre entre l'élaboration de documents de référence, et de projets d'aménagements structurants.

Concernant la requalification paysagère de la Baume Auriol (action 1), dont le parti d'aménagement se veut volontairement différent et plus discret que celui retenu pour les belvédères de Blandas, il conviendrait de s'interroger dès à présent sur les ensembles bâtis qui s'y trouvent, pour établir un programme cohérent d'affectation des locaux (y compris pour ceux situés de l'autre côté de la route). Il s'agit d'anticiper et de se projeter dans l'avenir, pour dégager des actions concrètes de valorisation du patrimoine, intégrant aussi le traitement de l'entrée de la grotte des Camisards.

Votre rapporteure suggère également qu'un diagnostic paysager soit réalisé, dès à présent, pour permettre d'identifier les points noirs à résorber. L'objectif de ce diagnostic serait d'anticiper la prochaine demande de renouvellement de label, en inscrivant des projets d'améliorations de ces points noirs, dans un futur plan d'actions.

¹⁹ Cf procès-verbal de la CSSPP du 16 décembre 2016.

Nous avons pu en identifier trois essentiels lors de la mission d'inspection générale : la question des franges et lisières des bourgs, où des améliorations sont attendues en complément de l'action « *valoriser les bourgs* » ; l'effacement de certains réseaux aériens en complément d'actions de valorisation du patrimoine archéologique (dont le Cromlech des Mercoulines) ; l'amélioration du traitement pour la sécurisation des routes pittoresques créées au XX^e siècle, éléments constitutifs du paysage (glissières de sécurité, parapets et murets en maçonnerie, etc.).



Cromlech des Mercoulines sur la commune de Blandas, à gauche en vue rapprochée, ci-dessus en vue lointaine depuis le nord, avec rehaut de rouge sur disque matérialisé par les pierres dressées, et lignes électriques accentuées - photos et rajouts OS - avril 2024.

4. Une gouvernance et un périmètre en adéquation

4.1. Un portage bien établi dans une démarche décisionnelle concertée

Le Grand Site s'est appuyé sur une gouvernance organisée autour du syndicat mixte, créé en 2007 ²⁰ qui regroupe les deux départements du Gard et de l'Hérault, et les deux communautés de communes précitées.

Plusieurs instances accompagnent et confortent le comité syndical : le comité de pilotage GSF et les comités techniques. Ces deux instances auxquelles participent l'Etat, les départements et les communautés de communes se réunissent une fois par an pour le premier et en moyenne quatre fois par an pour l'autre. Les compte-rendu des réunions ne sont pas mis en ligne sur le site internet du GSF.

D'autres instances ont été mises en place, dont les commissions qui traitent de différentes thématiques : interprétation, fréquentation et grand paysage, cette dernière comportant plusieurs ateliers (architecture et urbanisme, agriculture, patrimoine et paysage, et transition énergétique). Elles se sont essentiellement réunies en préparation de cette nouvelle demande de labellisation, pour faire le bilan des six années passées et se projeter sur l'avenir en définissant ensemble les nouvelles actions à conduire. Le « *parlement du Grand Site* » associe techniciens, élus, habitants et associations lors d'une rencontre annuelle pour partager des informations relatives au projet de territoire.

Votre rapporteure constate que ce projet est réellement fédérateur, et qu'il crée une véritable dynamique, tant en interne pour les différentes structures du Grand Site, qu'au niveau des collectivités territoriales concernées. Elle a pu constater que les réticences à la totale adhésion au projet, évoquées par le président du SMGSCN dans sa déclaration d'engagement, qui souhaite « *faire basculer l'opinion publique et les décideurs d'une situation de constat, où seulement les points négatifs sont mis en avant, vers une situation positive de résolution des problèmes.* », semblent déjà bien atténuées. La meilleure intégration des habitants à la démarche reste un objectif affirmé à atteindre (cf action 37).

²⁰ Cf article 2 des statuts du syndicat mixte.

4.2. Des outils et moyens humains mutualisés

La composition de l'instance de gouvernance a conduit à une répartition pour le fonctionnement des contributions financières de chaque collectivité : les deux départements apportant 34% chacun et les deux communautés de communes 16% chacune. Les dimensions du Grand Site étant restées stables, les moyens mis en place semblent bien calibrés. A noter que pour l'instant, les stationnements et navettes sont gratuits pour les visiteurs. Des réflexions pourraient conduire à les rendre payants.

Par ailleurs l'effectif, équivalent à trois équivalents temps plein (ETP) et le budget de fonctionnement de 130 000 € suffisaient jusqu'alors au bon fonctionnement de la structure. Celle-ci accueille aussi des stagiaires, et peut compter sur les écovolontaires²¹ qui viennent renforcer l'équipe chaque été. Deux nouveaux postes sont néanmoins à créer pour pérenniser les emplois (chargée de mission animation territoriale et communication, et garde assermenté police de l'environnement), et la masse salariale du budget de fonctionnement devrait alors atteindre 200 000 € (action 40).

5. Conclusions

Votre commission aura compris que votre rapporteure porte un regard positif sur le Grand Site de France « *Cirque de Navacelles* », qui s'est montré digne du label qui lui a été attribué en 2016. Le dossier de candidature pour le renouvellement du label est particulièrement riche et complet. Il présente, par une série de croquis synthétiques et documentés, les sept perceptions, que l'on peut avoir des paysages du Grand Site, facilitant l'immersion du lecteur, dans un territoire vaste et complexe, tant il comporte de strates historiques ou systémiques, et de motifs discrets, en donnant les clés de lectures indispensables.

Votre rapporteure suggère en conséquence à votre commission d'approuver le renouvellement du label, considérant que les trois conditions qui doivent guider son attribution sont largement remplies, à savoir un site classé de grande notoriété avec une forte fréquentation du public, assorti d'un projet territorial de grande qualité, et d'une gouvernance solide dédiée au projet ;

Elle suggère d'assortir cet avis de plusieurs recommandations développées aux points 2.3 et 3.3., à savoir :

- proposer dans le prochain programme un périmètre plus cohérent basé sur la triple approche paysagère, géographique et administrative ;
- réaliser un diagnostic paysager permettant d'identifier les points noirs à résorber aux franges et lisières des bourgs, ou concernant les réseaux électriques et routiers, afin d'anticiper de futures actions de résorption ou d'amélioration à inscrire au futur programme de renouvellement de label ;
- établir un programme d'affectation et de réhabilitation des locaux dans le bâti existant au belvédère de la Baume d'Auriol.

Odile SCHWERER



²¹ Les écovolontaires sont au nombre de quatre au mois de juillet, et quatre autres au mois d'août.

Annexe 1

Tableaux récapitulatifs et spatialisation du programme d'actions 2024-2032

PROGRAMME D' ACTIONS 2024 - 2032 DU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE France DU CIRQUE DE NAVACELLES									
objectifs & actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Place du Syndicat Mixte	Partenaires	coût budget	financements mobilisables	perspective de mise en œuvre			indicateurs de suivi / résultats souhaités en 2032
						2024-2028	2029-2032	action continue	
Ambition 1. Préserver, (A)ménager et accueillir dans le respect des paysages et de l'esprit des lieux									
OBJECTIF 1 - Favoriser un accueil apaisé en cœur de site									
Action 1 - Mettre en œuvre le projet de requalification paysagère de la Baume Auriol									
Effacement du stationnement par l'aménagement d'un parking discret et végétalisé sans aménagements lourds ; Valoriser des cheminements pédestres pour une visite approfondie et enrichie du site à part entière ; Valoriser de nouveaux belvédères et les éléments patrimoniaux ; Travailler à une signalétique discrète et efficace ;	CCLL	Garant de la cohérence générale et de la valorisation	DREAL, UDAP34, CC04, Commune de St-Maurice-Navacelles, N2000, Restaurateur, FFDPP34, PNRGC	360 000	Europe, Région (GSD)	✓			Réduction du stationnement sauvage en bord de route Qualité paysagère des aménagements Allongement du temps de visite Meilleure circulation sur le site
Développement de l'interprétation	CCLL, SmGSN	MOA		50 000	CC04, Région (GSD)	✓			
Capitalisation et valorisation du travail de concertation, et de la réalisation par la publication de documents ;	SmGSN	MOA		10 000	DREAL, CCLL	✓			
Action 2 - Compléter les modalités d'accueil aux Belvédères de Elandas									
Réaménagement du parking visiteurs dans le respect des valeurs naturelles et paysagères de l'Espace Naturel Sensible Départemental des Belvédères de Navacelles	SmGSN - partie étude CC00 - partie travaux	MOA		temps agent SM travaux à estimer CC00	CC00	✓			Qualité paysagère des aménagements Nombre de places de stationnement suffisant
Réalisation de matériel d'interprétation au belvédère de la cascade	SmGSN - partie étude CC00 - partie travaux	MOA	DREAL, UDAP 30, CCPV, OT Sud-Cévennes, N2000, PETR, SYDEL, PNRGC	temps agent SM travaux à estimer CC00	CC00, Région (GSD)	✓			Richesse des supports d'interprétation
Développement de mobilier d'interprétation pour la maison de site	à définir	Garant de la cohérence générale et de la valorisation		30 000	CCPV, CC00, Etat, Région (GSD)	✓	✓		
Action 3 - Etudier la faisabilité de la création d'un lieu d'accueil au hameau de Navacelles									
Etude de faisabilité pour la réhabilitation de l'école communale en maison polyvalente avec boutique producteurs locaux et complémentarité avec l'église	commune de Saint-Maurice-Navacelles	Suivi et information	Commune, CCLL, CC04, DREAL, UDAP34,	20 000	Etat (Fond vert)	✓			Qualité de l'étude et de ses préconisations
Premiers travaux pour mise en fonctionnement du lieu	à préciser	Garant de la cohérence générale et de la valorisation	Commune, CCLL, CC04, DREAL, UDAP34,	100 000	Europe, Région (GSD)		✓		Qualité des aménagements
Action 4 - Mener un projet de requalification de la ferme de la Prunardé									
Etude pour un usage à définir et chiffrage des investissements en lien	SmGSN, CCLL	MOA	DREAL, UDAP34, CC04, Commune de St-Maurice-Navacelles, N2000, FFDPP34, PNRGC	75 000	Etat (DREAL - 50%), CC04 - 30%	✓			Qualité de l'étude et de ses préconisations
Premiers travaux pour mise en fonctionnement du lieu	CCLL	Garant de la cohérence générale et de la valorisation	DREAL, UDAP34, CC04, Commune de St-Maurice-Navacelles, N2000, FFDPP34	à estimer	Europe, Etat, Région, CC04		✓		Qualité des aménagements
Action 5 - Poursuivre la réflexion sur la mise en place du stationnement payant au hameau de Navacelles									
Poursuivre la réflexion et la mise en place du stationnement payant au hameau de Navacelles ; définir la place des acteurs (maîtrise foncière - CC04 et EDF et DREAL) et obtenir les autorisations d'aménagement	commune de Saint-Maurice-Navacelles	Suivi et information	CC04, EDF, CCLL, DREAL	Investissements initiaux - 50 000 Charges annuelles - 30 000	non concerné	✓	✓		Accord sur une mise en place coordonnée
Action 6 - Maintenir le dispositif des écovolontaires									
Poursuivre le dispositif et son amélioration continue	SmGSN	MOA	CCLL, CCPV, CC00, CC04, CPE, CM, PETR, OFB, DRAC,	8 000 annuel	interne			✓	Poursuite et amélioration du dispositif
Action 7 - Assurer l'entretien des espaces publics en cœur de site									
Obtenir les moyens pour pérenniser un poste d'agent permanent sur le cœur de site et lui fournir les formations	SmGSN	MOA	EDF, CCLL, CCPV, CC00, CC04,	30 000 annuel	EDF et conventionnement avec CCLL, CCPV et			✓	Pérennisation d'un poste d'agent
OBJECTIF 2 - Poursuivre la diversification des modes d'accès au cœur de site									
Action 8 - Réaménager, sécuriser et valoriser les sentiers multi-activités en cœur de site									
Partie Etude : Evaluer les besoins de chaque sentier, estimer les coûts et établir le montage financier des travaux ;	SmGSN	MOA		10 000	Etat (DREAL - 80%)	✓			
Partie travaux : Aménager et sécuriser les principaux sentiers permettant l'accès aux gorges de la Vis et au Cirque ; Chemin du facteur, GF7, Boucle des Moulins, Caio Rouge, sentier botanique de Vissec ; Sécuriser les traversées de routes ; Améliorer la signalétique des sentiers ;	en fonction des propriétés et des modalités de gestion des sentiers CC00, CC04, CCLL, CCPV	Ensembleur / Ingénierie financière	CCLL, CCPV, CC00, CC04, FDDPP30 et 34, communes, PETR, SYDEL, PNRGC, ADT 30 et 34	300 000	Région, Massif Central, Europe	✓	✓		Qualité de réhabilitation des sentiers et de l'interprétation associée
Valoriser les sentiers par la mise en œuvre de mobilier d'interprétation	SmGSN	MOA		50 000	Région, Massif Central, Europe		✓		
Action 9 - Pérenniser et améliorer le dispositif des navettes									
Elargir les périodes et les horaires de fonctionnement ; Elargir les itinéraires depuis/vers les bourgs de Elandas et Saint-Maurice-Navacelles ; Améliorer la communication autour du dispositif	SmGSN, Région	MOA	Région, CCLL, CCPV, CC00, CC04, OT, PETR, SYDEL	100 000 à 120 000 annuel	Région - 80 000 Faire à trouver : collectivités membres, ADEME			✓	Nombre de passages et % du total des visiteurs sur la période de circulation Nombre de véhicules évités dans les gorges Taux de remplissage des navettes Satisfaction des usagers
Action 10 - Diversifier et développer des modes d'accès au site									
Travailler à la mise en place de lignes régulières de bus jusqu'aux belvédères ; S'appuyer sur les initiatives favorisant le covoiturage (exemple du dispositif "Picholines" porté par le SYDEL)	Région - ADM Héral transport	Ensembleur	SYDEL, PETR, CC00, CC04	à estimer en fonction des modalités choisies	Région, ADEME, Fonds vert animation covoiturage AAP développer le vélotourisme	✓			Nombre de lignes arrivant jusqu'aux Belvédères
Action 11 - Poursuivre l'aménagement de dispositifs d'accueil pour les mobilités douces									
Travailler au maillage d'haltes cyclables sur le territoire en adéquation avec les schémas départementaux (arceaux, bornes VAE, casiers sécurisés...) ; Travailler au maillage d'aires d'accueil pour les randonnées équestres et à ânes (enclos, abreuvoirs, barres d'attaches...) ;	SmGSN	Ensembleur	SYDEL, PETR, CC00, CC04, OT, ADT 30 et 34	env. 5 000 par aire d'accueil	Départements, Région, Etat, ADEME, Massif Central			✓	Evolution du nombre de pratiquants Equipements implantés Evénements organisés et nombre de participants
Compléter l'offre d'activités de pleine nature (API) dans le respect du site (jeu/biodiversité...) et travailler à des événements en lien (vélos, rando, equestre, trail...) ;	SmGSN, OT, CC	Ensembleur	CCPV, CCLL, SYDEL, PETR, CC00, CC04, Fédérations, Associations, PNRGC, ADT 30 et 34	à estimer en fonction des activités et des modalités envisagées				✓	Intégration paysagère des installations
Action 12 - Accompagner une stratégie d'accueil pour les camping-cars									
Inciter les communes ou les initiatives privées à mettre en place des aires de stationnement dédiées, Etablir un plan de communication et une veille réseau	Communes	Ensembleur + informations et veille	CCPV, CCLL, SYDEL, PETR, CC00, CC04, OT	temps agent SmGSN + investissements communaux	Départements			✓	Aires d'accueil service créées Réduction du stationnement nocturne en site classé

PROGRAMME D'ACTIONS 2024 - 2032 DU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE France DU CIRQUE DE NAVACELLES

objectifs & actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Place du Syndicat Mixte	Partenaires	coût budget	financements mobilisables	perspective de mise en œuvre			indicateurs de suivi / résultats souhaités en 2032
						2024-2028	2029-2032	action continue	
OBJECTIF 3 - Diffuser les flux sur le territoire et au-delà et favoriser le tourisme sur les ailes de saison									
Action 13 - Œuvrer à la découverte et à l'interprétation des patrimoines du territoire									
Mettre en compatibilité et en œuvre les schémas d'interprétation du territoire Poursuivre la mise en œuvre du schéma signalétique du GSF S'appuyer sur les reconnaissances du territoire comme porte d'entrée d'interprétation : label UNESCO des Causses à Cévennes et Géoparc, label GSF, Pays d'Art et d'Histoire...	SmGSN	MDA	DREAL, UDAP30 et 34, CD34, CD30, DCLL, CDPV, communes, Entente CAC, Géoparc	temps agent	Etat, Départements, Région	✓			Nombre de sentiers valorisés Qualité des matériels d'interprétation implantés Animation territoriale
Actualiser et valoriser les circuits et haltes patrimoine Actualiser les séjours travaillés dans le cadre du lincet des 7 séjours	SmGSN, OT, CRTL	MDA	OT, CC, CRTL, Région, CC, UDAP30 et 34, DREAL	20 000 €	Etat, Départements, Région	✓			
Mettre en scène le patrimoine des Gorges de la Vise notamment en imaginant un sentier des orères entre la Baume Aurial et le dolmen de la Prunariède	SmGSN, CC, CC, FFFP	Ensemble / Valorisation / Ingénierie financière	DREAL, UDAP30 et 34, CD34, CD30, DCLL, CDPV, opérateurs Natura 2000, communes, CPE CM, PMRGC	à estimer	Départements, Etat, Région (GSD)	✓			
Animation d'une commission interprétation, réunion annuelle sur les projets et les réalisations de chaque structure pour une cohérence sur le territoire	SmGSN	MDA	CD30, CD34, CDPV, DCLL, CPE, Entente CAC, Géoparc	temps agent	non concerné		✓		
Action 14 - Rendre lisibles les accès secondaires du Grand Site									
Identifier les parkings "handonnés" et réaliser des panneaux d'information pour aider les visiteurs à se repérer (méo sentiers, campings, espaces protégés, bonne conduite...) Premières zones identifiées : le parking d'entrée à Madrières (côté Rogues), village de la Four (Elandas), Calo Rouge (Elandas), Pont submersible, le Cajjar...	Communes, SmGSN	Ensemble / Valorisation / Ingénierie financière	DREAL, UDAP30 et 34, CD34, CD30, DCLL, CDPV, N2000, communes, PMRGC	environ 6 000 par zone envisagée	Départements, Région (GSD)	✓			Intégration paysagère des aménagements
Action 15 - Favoriser la découverte inter-sites : Salagou-Moureze, Gorges de l'Hérault, Mont Aigoual, la Couvoiroide...									
Valoriser l'"escapade nature sans voiture" entre les 3 Grands Sites de l'Hérault Créer de nouveaux liens partenariaux Exemples : tourisme en lien avec la géologie avec le Géoparc ; créer un renvoi avec le Climatographe du Mont Aigoual, rencontre avec l'Office de Tourisme de la Couvoiroide...	OT, SmGSN	Ensemble	CDPV, DCLL, PETR, SYDEL, SM, Région, PMRGC, RGSF, gestionnaires de GSF	temps agent	Région, Départements, Etat	✓			
Action 16 - Valoriser la découverte du site sur les ailes de saison									
Développer des événements hors saison pour attirer du public : - Journées Européennes de l'Archéologie en juin - Journées de découverte et de valorisation de l'artisanat local en avril - Journées de l'Agropastoralisme - Trail du Cirque de Navacelles	SmGSN, OT, CC	MDA	CDPV, DCLL, CD30, CD34, Entente CAC, CPE CM, PMRGC, Deventrail, PETR, SYDEL, ADT 30 et 34	temps agent	Région (GSD), Départements, Méénat privé		✓		Nombre d'événements proposés et de participants Evolution de la fréquentation en ailes de saison
Améliorer l'ouverture et l'offre de services (restaurants, hébergements, points d'accueil...) toute l'année Etude en cours sur le besoin en hébergement du territoire Sud-Cévennes et état des lieux de l'existant	PETR, OT, CC	Ensemble	Socioprofessionnels, Région	temps agent	non concerné		✓		Taux d'ouverture des services
OBJECTIF 4 - Développer la connaissance des pratiques de visite									
Action 17 - Alimenter l'observatoire de la fréquentation									
Récupérer et analyser des données cohérentes et fiables (Flux, Vision, écompteurs...)	SmGSN	MDA	OT, CD30, CD34, CDPV, DCLL, DREAL, ADT 30 et 34, SYDEL, PETR, communes, Région, PMRGC	temps agent	ANCT, Région, Départements, ADT30 et 34		✓		Suivi de l'observatoire Qualité et cohérence des données analysées
Développer et acquérir de nouveaux outils adaptés au territoire : (Duhboovision®, Biodisports®, ...)	SmGSN	MDA		10 000 €		✓			
Action 18 - Etudier les possibilités de diffusion de l'information de la fréquentation en temps réel									
Etude préalable pour la mise en place d'outils pertinents et adaptés Développement en concertation avec les partenaires pour une bonne efficacité	SmGSN	MDA	CD30, CD34, CDPV, DCLL, DREAL, ADT 30 et 34, Région	temps agent 30 000 € (dispositif de comptage en temps réel + diffusion)	ANCT, Région, Départements, ADT30 et 34		✓		Dispositifs mis en place
Action 19 - Poursuivre l'animation de la Commission fréquentation									
Réunion bi-annuelle avec un temps sur le terrain pour voir des projets concrets et susciter des solutions	SmGSN	MDA	Ensemble des partenaires	temps agent	non concerné		✓		Nombre de commissions organisées Nombre de participants et diversité
Action 20 - Mettre en place un plan de communication adapté									
Se faire accompagner pour travailler sur un plan de communication adapté et efficace (réseau sociaux)	SmGSN et OT	MDA	RGSF, CD30, CD34, CDPV, DCLL, DREAL, ADT30, ADT34, SYDEL, PETR, communes, Région, PMRGC	15 000 €	Région (GSD), Etat (DREAL)		✓		Cohérence de la communication

PROGRAMME D'ACTIONS 2024 -2032 DU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE France DU CIRQUE DE NAVACELLES

objectifs & actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Place du Syndicat Mixte	Partenaires	coût budget	financements mobilisables	perspective de mise en œuvre			indicateurs de suivi / résultats souhaités en 2032
						2024-2028	2029-2032	action continue	
Ambition 2. Œuvrer à la qualité des paysages et des caractéristiques emblématiques du Grand Site de France									
OBJECTIF 5 - Affirmer le rôle de l'agropastoralisme et du patrimoine sur le GSF									
Action 21 - Etudier l'évolution des paysages									
Actualisation et valorisation de l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP)	SmGSN	Garant de la conduite du dispositif de l'OPP	CPIE CM, Entente C&C, PNRGC, DREAL	12 000 €	DREAL - 60%	✓	✓	✓	Nombre de clichés réalisés et nombre de reconductions photographiques Valorisation de l'OPP auprès de la population
Se doter ou développer des outils complémentaires adaptés	SmGSN	MDA		temps agent	DREAL		✓		
Action 22 - Accompagner les initiatives de réouverture des milieux									
Inclure aux actions de réouverture de milieu et promouvoir l'agropastoralisme comme moyen de maintien des milieux ouverts Soutien aux communes qui entreprennent des actions dans ce sens et relais Animation d'une Commission "milieu ouvert" et de campagnes de sensibilisation autour de cette thématique (particuliers et professionnels)	opérateurs Natura 2000, Chambres d'agriculture, SAFER, PAT, CC03 et CC04	Relais et accompagnement	CC03, CC04, CCPV, CCLL, DREAL, UDAP 30 et 34, Région, Entente C&C, CPIE CM, PNRGC, communes	temps agent	non concerné			✓	Nombre de projets mis en place Suivi de l'évolution des paysages grâce à l'OPP
Action 23 - Protéger le patrimoine vernaculaire									
Capitaliser les inventaires et créer des fichiers exploitables SIG	SmGSN	MDA	PNRGC, PETR, SYDEL, CCLL, CCPV, Entente C&C, DRAC	temps agent	non concerné	✓			Nombre de projets menés pour l'identification, la restauration ou la mise en valeur du patrimoine vernaculaire Qualité de la restauration dans le respect de l'architecture caussenarde
Accompagner les acteurs publics et privés dans leurs opérations de réhabilitation d'éléments du petit patrimoine: ingénierie financière et accompagnement	Communes ou propriétaires privés	Ingénierie financière et accompagnement	CC03, CC04, CCPV, CCLL, DREAL, UDAP 30 et 34, Région, Entente C&C, communes, PNRGC	temps agent	DRAC, Région, Départements, Fondation du patrimoine	✓	✓		
Travailler à la valorisation des éléments réhabilités	SmGSN, OT	MDA	PETR, SYDEL, CCLL, CCPV, Entente C&C, Départements, DRAC, PNRGC	temps agent	non concerné	✓	✓		
Action 24 - Mobiliser les acteurs sur les dynamiques et les mutations des écosystèmes									
Travailler à l'élaboration d'un diagnostic des impacts du changement climatique sur le territoire et les évolutions à prévoir, notamment sur les espaces naturels et les pratiques en lien (type programme Life Natur'adapt)		à définir	Relais	CC03, CC04, CCPV, CCLL, DREAL, OFB, CPIE CM, PNRGC, Entente C&C, chambres d'agriculture	50 000 €	Europe, Etat (Fonds Vert), Région (Pacte Vert), Départements	✓		Prise de conscience et implication du territoire
Travail sur l'adaptation des exploitations ovines et caprines au changement climatique et réflexion sur le rôle de l'agropastoralisme dans la protection contre le risque incendie	chambres d'agriculture, SYDEL	Relais		CCLL, CC04	temps agent	non concerné	✓		
Travail de prospective dans le cadre de la révision du SAGE afin de tenir compte du changement climatique pour la planification de la gestion de l'eau	Commission Locale de l'Eau, PETR, communes	relais		CC03, CC04, CCPV, CCLL, Région, DREAL, communes	temps agent	non concerné	✓	✓	
Accompagner le territoire dans la réflexion sur la présence du loup et son impact sur les activités locales et les milieux	chambres d'agriculture, Entente C&C, CPIE CM, SmGSN, OFB	Relais		CC03, CC04, CCPV, CCLL, Région, Entente C&C, CPIE CM, PNRGC, PNC, communes, OFB	temps agent	ADEME, Fonds Verts, Région (Pacte Vert), Europe		✓	
OBJECTIF 6 - Valoriser l'identité rurale caractéristique du Grand Site de France									
Action 25 - Animer la Charte Paysagère et Architecturale (CPA) du Grand Site									
Poursuivre l'animation et l'adhésion des communes	SmGSN	MDA		temps agent	non concerné			✓	Nombre de communes adhérentes à la CPA Prise en compte des prescriptions architecturales et maintien de la qualité des paysages du Grand Site Prise de conscience des enjeux paysagers et architecturaux du territoire et maintien de la qualité des projets d'aménagement
Poursuivre l'animation et la sensibilisation auprès du grand public : sensibilisation auprès des communes, du grand public et des porteurs de projets	SmGSN	MDA		temps agent	non concerné			✓	
Continuer les démarches pour la prise en compte de la CPA dans les documents d'urbanisme	SmGSN	MDA		temps agent	non concerné			✓	
Développer un volet transition énergétique (intégration paysagère des projets ENR) et adaptation au changement climatique (sécheresse...)	SmGSN	MDA		10 000 €	DREAL, Fonds vert, ADEME	✓			
Mettre en place des "plans de paysages participatifs à l'échelle d'une exploitation agricole"	SmGSN	MDA		temps agent	non concerné			✓	
Action 26 - Veiller à l'intégration paysagère des projets de production d'énergies renouvelables									
Intégrer le GSF dans l'élaboration des documents de planification et dans la définition des zones de développement ENR et veille sur l'émergence de nouveaux projets	SmGSN	Accompagnement		temps agent	non concerné			✓	Respect des paysages et de l'architecture locale dans la conduite des projets de développement ENR
Action 27 - Mettre en place un accompagnement des porteurs de projets par un architectepaysagiste									
Mutualisation d'expertise pour les porteurs de projet par un architectepaysagiste	SmGSN, CCPV, CCLL	Accompagnement		15 000 € annuel	DREAL, Fonds vert	✓		✓	Nombre de projets mis en place accompagnés et qualité des aménagements
Action 28 - Favoriser le développement des produits locaux, des circuits courts et de l'artisanat									
Aider à la mise en place de marchés de producteurs et d'animations autour des produits locaux	SmGSN, Programmes Alimentaires Territoriaux du SYDEL et de la CCPV	Accompagnement		OT, CCPV, CCLL, SYDEL	temps agent	non concerné	✓		Retours des visiteurs / habitants et artisans Nombre de marchés de producteurs ou de points de vente de produits locaux
Valoriser des produits locaux dans les maisons de site, lors d'événements et dans la communication	OT, SmGSN, Programmes Alimentaires Territoriaux du SYDEL et de la CCPV	Accompagnement		OT, SmGSN, CCPV et CCLL	temps agent	Région		✓	
Promouvoir les produits locaux dans l'approvisionnement des restaurations collectives et professionnelles	SYDEL	Relais		Programmes Alimentaires Territoriaux du SYDEL et de la CCPV	non concerné	Région		✓	

PROGRAMME D'ACTIONS 2024 - 2032 DU RENOUELEMENT DU LABEL GRAND SITE DE France DU CIRQUE DE NAVACELLES

objectifs & actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Place du Syndicat Mixte	Partenaires	coût budget	financements mobilisables	perspective de mise en œuvre			indicateurs de suivi / résultats souhaités en 2032
						2024-2028	2029-2032	action continue	

OBJECTIF 7 - Protéger les espaces naturels et prévenir les risques

Action 29 - Améliorer la connaissance des écosystèmes

Réaliser / actualiser et capitaliser les inventaires naturalistes et les rendre accessibles en cartographiques	Opérateurs Natura 2000	Expertise et mise en lien	OFB, DDTM30 et 34, CC03, CC04, CCPV, PNRGC	50 000	Fonds Vert, OFB,	✓	✓		Mise à jour des inventaires et diffusion / valorisation des résultats
--	------------------------	---------------------------	--	--------	------------------	---	---	--	---

Action 30 - Préserver les écosystèmes

Accompagner les gestionnaires Natura 2000 dans la mise en œuvre d'APHN relatif aux falaises auprès des autorités compétentes (enjeu Aigle-Royal...)	Opérateurs Natura 2000 - SmGSN	Ensemble	Région, OFB, DDTM 30 et 34, préfectures, communes, PNRGC	temps agent	non concerné	✓			Bon état de santé des écosystèmes du site vérifié par des inventaires naturalistes APHN mis en place Mise en fonctionnement d'une Charte pour cadrer les événements et les activités
Protection de la rivière de la Vie - réaliser une étude naturaliste et des inventaires des espèces remarquables pour envisager la mise en place d'un arrêté de protection	Syndicats de Pêche, Opérateurs Natura 2000, SmGSN, communes	Ensemble	OFB, DDTM 30 et 34, préfectures, communes, CC03, CCPV	20 000	Fonds Vert, DREAL, Région		✓		
Poursuivre le développement de zones de préemption au titre des ENS	CC03, CC04	Relais	OFB, DDTM 30 et 34, préfectures, communes	non concerné	non concerné			✓	

Action 31 - Mettre en valeur le patrimoine naturel et sensibiliser les visiteurs

Réaliser du mobilier d'interprétation Inciter au développement d'animations présentant le patrimoine naturel (ex: stand des écolocataires) Participer au développement des actions avec la Préséve Internationale de Die/Etoile (RICE) du Parc National des Cévennes. Veiller à la discrétion des aménagements et des événements (ne pas porter atteinte à la faune sauvage ou aux milieux)	SmGSN	Ensemble	Opérateurs Natura 2000, CC03 et CC04 (gestion ENS et ENSO), PNC, PNRGC, CPE CM, Entente CûC, Géoparc, PETR, SYDEL	temps agent	Région, Départements,	✓	✓		Nombre d'événements en lien avec le patrimoine naturel proposés sur le territoire Qualité des projets menés dans le respect des paysages du Grand Site
--	-------	----------	---	-------------	-----------------------	---	---	--	---

Action 32 - Contribuer à la mise en place d'une police verte en saison

Travailler à la mise en place d'une garde assermentée en saison : définition des sites à enjeux et accompagnement des communes (dans la continuité des mesures de l'action 30 : réglementation drones, bivouac, stationnement nocturne, APN...)	Communes, Intercommunales	Ensemble	OFB, DDTM30 et 34, CC03, CC04, CPE CM, PNRGC	16 000 annuel	Départements, intercommunales, communes	✓			Diminution des incivilités et des infractions
---	---------------------------	----------	--	---------------	---	---	--	--	---

Action 33 - Eœuvrer à la prévention et à la réduction des risques

Animer une réunion de pré-saison avec services de gendarmerie, Forestiers Sapeurs CD, SDIS, DMF, OFB, ENS, etc et initier des actions coordonnées sur le terrain	SmGSN	MDA	CC03, CC04, CCPV, CC03, DREAL, communes, Région, OFB, SDIS30 et 34, Gendarmerie Nationale	temps agent	non concerné	✓	✓	✓	Réduction des incivilités et des accidents
Travail en cours sur un projet d'accompagnement des maires sur les Obligations Légales de Débroussaillage (risque incendie)	SYDEL - communes	relais	communes, CC03, CC04, CCPV, CC03	temps agent	non concerné			✓	
Réalisation et animation de chartes forestières	PETR et SYDEL	relais	communes, CC03, CC04, CCPV, CC03	temps agent	non concerné	✓			
Participer à la diffusion de l'information relative au risque incendie notamment sur les fermetures de massifs en lien avec les préfectures par la création d'un groupe pour partager l'information rapidement à tous les acteurs concernés	SmGSN	MDA	CC03, CC04, CCPV, CC03, DREAL, communes, Région, OFB, SDIS30 et 34, Gendarmerie Nationale, ADT 30 et 34	temps agent	non concerné	✓	✓	✓	
Prévenir des risques liés à la prise d'eau et à la centrale hydroélectrique de Madrières : poursuivre la mission hydroguide avec EDF	SmGSN, EDF	MDA	SDIS 30 et 34, OFB, Gendarmerie Nationale, Région, DREAL, communes du Site classé, DMF, CCPV, CC03, CC04, EDF	temps agent	non concerné	✓	✓	✓	

Ambition 3. Partager les valeurs du Grand Site de France et consolider le projet de territoire

OBJECTIF 8 - Améliorer la connaissance du label Grand Site de France et son appropriation

Action 34 - Poursuivre le rôle d'ensemble et de coordination du Syndicat mixte

Réseau d'acteurs et liens entre partenaires (usages et bonnes pratiques) / Rapport d'activités / Site Internet / Réseaux sociaux Citer les actions où le Syndicat mixte aura le rôle d'ensemble	SmGSN	MDA	Ensemble des partenaires	temps agent	action continue			✓	implication du territoire dans le projet GSF (nombre de réunions / participants), édition et diffusion du rapport d'activité annuel, fréquentation du site internet
--	-------	-----	--------------------------	-------------	-----------------	--	--	---	---

Action 35 - Renforcer la formation et les échanges entre les acteurs du territoire

Mettre en place des outils pour la formation des acteurs du territoire qui sont en contact avec le grand public (agents d'accueil des DT, associations éducation à l'environnement, socioprofessionnels...) pour la bonne compréhension du projet et du message à diffuser	SmGSN	MDA	DT, CPE CM, Socio-professionnels, CCPV, CC03, Entente CûC	temps agent	non concerné			✓	Nombre de sessions de formation proposées Nombre de personnes formées Compréhension des valeurs GSF par les personnes formées et bonne restitution aux visiteurs
--	-------	-----	---	-------------	--------------	--	--	---	--

Action 36 - Favoriser le découverte du GS par l'accueil de scolaires et d'étudiants

Permettre à tous les élèves du territoire de découvrir le GSF au cours de leur scolarité	CPE CM, musées	Relais et ingénierie	CC03, CC04, CCPV, CC03, DT, Géoparc, CPE CM, Entente CûC	coût trajet de bus + animation par classe	action continue			✓	Nombre de classes accueillies / nombre de stages réalisés
Maintenir des liens entre le GS et l'enseignement supérieur (stage, projet tutoré, convention, écolocataire, service civique...)	SmGSN	MDA	CC03, CC04, CCPV, CC03, DT, Géoparc, CPE CM, Entente CûC	NC					

PROGRAMME D'ACTIONS 2024 - 2032 DU RENOUELEMENT DU LABEL GRAND SITE DE France DU CIRQUE DE NAVACELLES

objectifs & actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Place du Syndicat Mixte	Partenaires	coût budget	financements mobilisables	perspective de mise en œuvre			indicateurs de suivi / résultats souhaités en 2032
						2024-2028	2029-2032	action continue	
OBJECTIF 9 - Impliquer le territoire et ses habitants									
Action 37 - Améliorer l'intégration des habitants dans la démarche GSF									
Inventer de nouvelles modalités d'animation avec les habitants et les acteurs du territoire (journées citoyennes, "Parlements" du GSF)	SmGSN	MDA	Ensemble des partenaires	Temps agent	Etat (DREAL), CD30, CD34			✓	Nombre de carnets publics et habitants mobilisés sur les journées d'arpentage
Réaliser des carnets de valorisation des communes réalisées avec les habitants pour les impliquer et faire entendre leurs histoires (type carnets d'arpentage de Eboracte-Mont-Beuvral)	SmGSN, communes	MDA	Communes, CD30, CD34, CCPY, CCLL, OT, Pays d'Art et d'Histoire	10 000 annuel + temps agent	Etat (DREAL), CD30, CD34	✓	✓		Nombre de participants aux journées citoyennes
Réaliser des lettres d'informations plus régulières (actualités, relais des partenaires...)	SmGSN	MDA	Ensemble des partenaires	temps agent	non concerné			✓	Nombre et régularité des lettres d'informations
Action 38 - Inciter à la création de projets culturels et artistiques sur le territoire									
Accompagnement de projets (land art, créations temporaires, ciné plein air...) et de résidences d'artistes	SmGSN	MDA	Musées de Lodève et du Vigan, DRAC, CD30, CD34, CCPY, CCLL, OT, médiathèques, tiers-lieu, Pays d'Art et d'Histoire	à estimer en fonction du projet retenu et de son envergure entre 30 000 et 200 000€	DRAC, Région (GSD)			✓	Nombre de propositions culturelles et artistiques réalisées
Favoriser des liens avec les structures culturelles du territoire (liens Musée de Lodève / Le Vigan) ; exemple des expositions hors les murs ?	SmGSN	MDA	Musées de Lodève et du Vigan, DRAC, CD30, CD34, CCPY, CCLL, OT, artistes, autres	temps agent	DRAC, Région (GSD)			✓	Nombre de spectateurs/personnes touchés
OBJECTIF 10 - Consolider la gouvernance et les moyens									
Action 39 - Préciser le périmètre du GSF et le rôle du Syndicat mixte									
Travailler à la pertinence du périmètre du GSF et de l'action du Syndicat mixte du GS de Navacelles ; la définition de ses missions et de son assise gouvernance	SmGSN	MDA	CD30, CD34, CCPY, CCLL	temps agent	non concerné			✓	L'adhésion entre les actions et le périmètre
Action 40 - Pérenniser et améliorer les moyens financiers et humains du Syndicat mixte									
Harmoniser les financements des collectivités membres et autres avec les coûts de fonctionnement de la structure pour stabiliser les postes et les moyens d'actions	SmGSN	MDA	CD30, CD34, CCPY, CCLL et financeurs potentiés	temps agent	CD30, CD34, CCPY, CCLL, Europe, Etat, Région, OFB, ADEME, mécénat privé...			✓	Evolution de la participation des collectivités membres
Poursuivre la recherche de financements externes : veille, montages de dossiers...	SmGSN	MDA	Financeurs potentiés : Europe, Etat, Région, OFB, ADEME, mécénat privé...	temps agent	Europe, Etat, Région, OFB, ADEME, mécénat privé...			✓	Nombre de postes dans la structure
Développer des partenariats pour réduire les coûts	SmGSN	MDA	Financeurs potentiés : Europe, Etat, Région, OFB, ADEME, mécénat privé...	temps agent	Europe, Etat, Région, OFB, ADEME, mécénat privé...			✓	Montants des subventions obtenues

SPATIALISATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2024 - 2032

Le programme d'actions 2024 - 2032 est cartographique selon les trois grandes ambitions dont les objectifs et actions sont détaillés ci-après. Une carte zoomée, pages 102 et 103 permet de préciser la spatialisation vis-à-vis de l'ambition 1 centrée sur le Site classé.

LÉGENDE GÉNÉRALE :

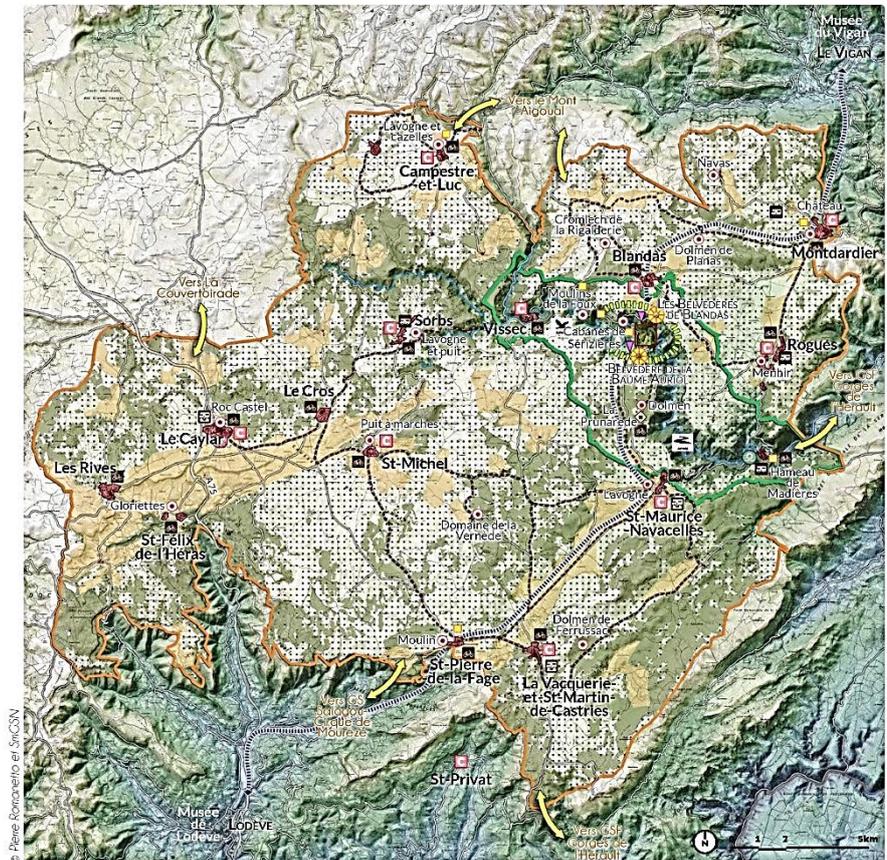
- Cirque de Navacelles
- Périmètre du Site classé
- Périmètre du Grand Site de France

Certains éléments n'ont pas pu être représentés, du fait de leur nature ou de l'échelle de la carte, ils sont annotés ainsi :

N.C. : Non cartographiable

La carte zoomée à la page suivante affine la représentation graphique sur le cœur de site :

Zoom : représentation sur la carte zoomée p.102



Source : dossier de candidature pour le renouvellement du label Grand Site de France Cirque de Navacelles 2024-2032